

MODIFICATION DU CONTRAT D'ASSURANCE

Référence : DL131D	Durée :	Niveau : Bases	Modalités : E-Learning	Tarifs : Nous consulter
-----------------------	---------	-------------------	---------------------------	----------------------------

LIEUX ET DATES :

IFPASS SERVICES

- Du 01/01/2020 au 31/12/2020

OBJECTIFS

- Prendre en compte la demande de modifications du contrat d'assurance à l'initiative de l'assuré ou de l'assureur

Information complémentaire :

Module disponible dans l'**Université Digitale Ifpass** accessible par abonnement.

Pour plus de renseignement [cliquez ici !](#)

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Une vidéo donnant de nombreux conseils concrets et opérationnels pour une mise en pratique immédiate. Un quiz final permettant de valider la bonne acquisition des connaissances. Une fiche pratique pour avoir les points clés de la formation toujours sous la main. De nombreux exemples illustrant les connaissances transmises.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance, formateur expert de l'Ifpass.

Les plus de la formation :

Le contrat d'assurance est le lieu où se croisent 3 notions clés en assurance : la prime, le sinistre et la prestation offerte par l'assureur. Pourtant il est fréquent que l'assuré ne s'intéresse au contrat qu'au moment de la réalisation du risque, découvrant alors la nature et l'étendue de ses droits, et ce malheureusement bien souvent de manière très suspicieuse.

Ce module aborde les différentes de la vie du contrat, de sa formation jusqu'à sa résiliation en passant par sa modification.

PROGRAMME

D. Modification du contrat d'assurance

Modification du contrat à la demande de l'assuré

Modification du contrat à la demande de l'assureur

Validation des acquis :

A l'issue du thème, un quiz est proposé. Il faut recueillir au moins 80% de bonnes réponses pour valider le thème.

Validation DDA

Pour répondre à l'obligation de formation continue des distributeurs d'assurance, cette formation doit être impérativement réalisée dans le cadre d'un plan de développement des compétences personnalisé du participant (article A512-8 2° du Code des assurances). Il relève in fine de la responsabilité de l'employeur de s'assurer de l'adéquation des formations avec les besoins des personnes concernées et, par là même, de la personnalisation des parcours de formation.

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

Fiche identité :

Ce module de formation date de 2019. Il fait l'objet d'une actualisation annuelle.

Ce module est la propriété de l'Ifpass.

Il contient les éléments suivants :

1. 1 séquence vidéo
2. 1 fiche téléchargeable "Pour aller plus loin"
3. 1 quiz final

PUBLIC

Tous les acteurs de l'assurance
Toute personne souhaitant mieux connaître le contrat d'assurance

Pour les personnes en situation de handicap souhaitant réaliser une formation e-learning :

Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap (Nadia Benakli - nbenakli@ifpass.fr - 01 47 76 58 35) afin de déterminer les formations accessibles.

PRÉ-REQUIS

Prérequis pédagogiques :

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques.

Prérequis techniques :

- Navigateurs internet
- Chrome (2 dernières versions majeures)
- Firefox (2 dernières versions majeures)
- Edge (2 dernières versions majeures)
- Safari sur OSX (2 dernières versions majeures)

Les vidéos de cette formation sont hébergées sur le site vimeo.com. Elles sont sous-titrées.

Logiciels

- Lecteur PDF (pour les documents associés)
- Lecteur audio/vidéo
- Suite Microsoft Office (pour la restitution des missions)

Un casque audio peut être nécessaire si les formations sont suivies dans un espace partagé.

Modalité d'accès :

- Les demandes d'inscription se font par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance

TARIFS ET FINANCEMENTS

Exonérés de TVA

Module disponible dans l'Université Digitale Ifpass accessible par abonnement.
Pour plus de renseignement contactez-nous !

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / 01 47 76 58 70

Généré le 30/06/2024 à 17:34